

Marrakech: Appel à la conjugaison d'efforts pour lutter contre la corruption

Actualité Maroc

Posté par: Administrateur

Publié le : 25-10-2011 21:38:30

Les participants à La 4ème session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations unies contre la corruption, qui se déroule du 24 au 28 octobre à Marrakech, sous le thème "Pour assurer un développement économique et humain durable, engageons-nous: luttons contre la corruption", ont appelé à la conjugaison des efforts pour lutter contre la corruption.

La lutte contre la corruption, qui sape les institutions et met en cause la démocratie et l'Etat de droit, exige l'engagement et le soutien de tout un chacun: ONG, médias, société civile, pouvoirs publics et secteur privé.

La corruption, ont-ils noté, détourne des deniers vitaux pour le développement et le progrès de tout pays et compromet les efforts de lutte contre la pauvreté, d'où la nécessité de recouvrement des avoirs et leur restitution à leurs pays d'origine.

Un engagement et une coopération accrus au niveau international pour faciliter le recouvrement des avoirs détournés, conformément à l'article 57 de la convention des Nations unies contre la corruption, s'avèrent cruciaux pour l'application des dispositions de la convention des Nations unies contre la corruption.

Cette convention, ont-ils rappelé, constitue un cadre juridique de référence en vertu duquel les Etats signataires s'engagent à fédérer et à consolider leurs efforts en vue de lutter contre ce fléau qui gangrène les sociétés contemporaines.

Les principes de bonne gestion des affaires publiques, les contraintes liées à la démocratie exigent la fermeté pour endiguer ce fléau et le combattre, et partant parvenir à concrétiser les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui portent essentiellement sur la lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et la corruption qui constitue un crime qui affaiblit la société, hypothèque le développement et exacerbe la pauvreté.

La corruption relève, selon eux, d'un phénomène mondial qui sévit dans tous les pays, nuit aux pauvres plus que les autres, empêche la croissance économique et détourne les fonds destinés à l'éducation, à la santé et aux autres services publics.

Citant la Banque mondiale, les participants ont estimé à un trillion de dollars les fonds détournés à travers des pots-de-vin chaque année.

Elle aggrave également les inégalités et l'injustice et compromet la stabilité, en particulier dans les régions les plus vulnérables du monde, ont-ils ajouté.

La Convention des Nations unies contre la corruption est entrée en vigueur en décembre 2005 et ratifiée par 154 Etats, soit plus des deux tiers des Etats membres de l'ONU.

Cet instrument juridiquement contraignant oblige les Etats à prévenir et à incriminer la corruption, à promouvoir la coopération internationale, à recouvrer les avoirs volés et à améliorer l'assistance technique et l'échange d'informations dans les secteurs public et privé.

Elle introduit, en outre, des mesures novatrices dans 4 domaines à savoir la prévention, l'incrimination, la coopération internationale et le recouvrement des avoirs.

MAPF